



# **Jérôme doit être relaxé**



## **La mobilisation doit être encore plus forte le 3 novembre à Rennes**

Plus de 1000 manifestants CGT, toutes entreprises et de toutes localités, étaient présents devant le Tribunal de Rennes mercredi dernier.

Jérôme, Cheminot de Savenay, en prison depuis le 23 septembre dernier a été inculpé en comparution immédiate pour « l'exemple » par le Tribunal de Saint-Nazaire.

Il paraissait de nouveau devant les juges mercredi 27 octobre. L'avocat a demandé la levée du mandat de dépôt avant le rendu de jugement. Un refus non justifié a été retourné. Le jugement a été mis en délibéré au 3 novembre.

La décision est unanime : « Écœurante et indigne ». L'annonce du verdict aux manifestants a été accueillie avec des hués.

C'est une décision politique à l'encontre de la CGT à la veille de la nouvelle journée d'action nationale du 28 octobre. C'est en fait un procès « pour l'exemple » comme l'avait requis le vice procureur de la république de St Nazaire lors du jugement en comparution immédiate le 24 septembre dernier.

Si Jérôme est coupable, alors « nous sommes tous coupables » de résister, « tous coupables » d'exiger une autre réforme des retraites, « tous coupables » de revendiquer des emplois et des augmentations de salaire.

Tous les manifestants se sont promis dans la dignité d'être présents mercredi prochain 3 novembre au Parlement de Bretagne à Rennes.

La CGT organise un nouveau rassemblement :

### **Mercredi 3 novembre 2010 à 13h30 Parlement de Bretagne Place du Parlement à Rennes**

**L'union départementale CGT 44 et la fédération CGT des cheminots appellent les militants à s'inscrire dans cette action et à l'élargir aux salariés des entreprises.**